

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 338 accordant un congé administratif de dix mois à M. Martel (Maurice).

n° 338

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
20 mars 1950

Numéro JO  
n° 3 du 31/03/1950

Date du numéro  
31 mars 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 2 mars 1910 portant règle ment sur la solde et b s accessoires de solde des fonctionnaires des services coloniaux:  
Vu le décret du 3 juillet 1897 portant règle ment sur les déplacements et passages des fonctionnaires coloniaux : Vu la demantle de congé de M. Martel, ins pecteur central des contributions directes

**Vu** la durée du séjour effectué en Côte fran çaise des Somalis par l'intéressé,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

—Un congé administratif de dix mois, pour en jouir à Alvernac (Lot), est accordé à AL Martel (Maurice), inspecteur central des contributions directes de 2° catégorie, pour compter du 20 mars 1950.

#### Art. 2

—M. Martel, voyage accompagné de sa femme et de deux enfants âgés respectivement de 9 ans et 5 ans, rejoindra son lieu de congé par première occasion aérienne et voyagera en 1er classe (1er catégorie B).

#### Art. 3

—La présente décision sera enre gistrée. publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Secrétaire général, Chamboredon.**